

Barclays Euro 2018



Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital

Cet instrument financier émis par Natixis (Moody's : A2 / Fitch : A+ / Standard & Poor's : A au 21 décembre 2012), dont l'investisseur supportera le risque de crédit, est une alternative à un placement en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.

Durée d'investissement conseillée : 5 ans

Éligibilité : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres

Période de souscription : du 23 janvier 2013 au 12 avril 2013

Souscriptions limitées⁽¹⁾

(1) Une fois atteint le montant du nominal total de l'émission prévu dans le Prospectus, la commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de souscription.

La présente brochure annule et remplace toute version précédemment diffusée suite à la correction de la barrière de désactivation de la protection du capital.

Barclays Euro 2018

Avec Barclays Euro 2018, l'investisseur s'expose au marché actions de la zone euro. Le montant de remboursement du produit est conditionné à l'absence de défaut de l'Émetteur et à l'évolution de l'indice Euro STOXX 50® composé des 50 premières capitalisations de la zone euro et calculé hors dividendes.

Caractéristiques de Barclays Euro 2018

• À la Date d'évaluation finale :

- si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital majoré d'une prime égale à 150 % de la hausse de l'indice⁽¹⁾, ou
- si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® a baissé par rapport à son Niveau Initial mais n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital⁽¹⁾ (soit un TRAAB⁽¹⁾ de 0 %), ou
- si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 40 % par rapport son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital pouvant être partielle ou totale, égale à la baisse enregistrée par l'indice Euro STOXX 50®.

Mécanismes, Avantages & Inconvénients

Mécanisme de remboursement final

À l'échéance des 5 ans, le 9 avril 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® par rapport à son Niveau Initial.

- Si l'indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit par titre à la Date de remboursement final :

Capital Initial + une prime 150 % de la hausse de l'indice⁽¹⁾

- Si l'indice Euro STOXX 50® a baissé par rapport à son Niveau Initial mais n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit par titre à la Date de remboursement final :

Capital Initial⁽¹⁾

Le TRAAB⁽¹⁾ est de 0 %

- Si l'indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit par titre à la Date de remboursement final :

Capital Initial diminué de la performance négative de l'indice Euro STOXX 50®⁽¹⁾

Dans ce scénario l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance pouvant être égale à 100 % de son investissement.

Avantages

- Barclays Euro 2018 offre à l'investisseur la possibilité de recevoir à l'échéance une prime égale à 150 % de la hausse de l'indice en plus du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial.
- Si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® a baissé par rapport à son Niveau Initial mais n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, Barclays Euro 2018 permet à l'investisseur de recevoir l'intégralité du Capital⁽¹⁾ à l'échéance.

Inconvénients

- **Risque de perte en capital** : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en cours de vie, ni à l'échéance. L'investisseur subit une perte en capital qui peut être partielle ou totale si à la Date d'évaluation finale le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial. Le rendement du produit est très sensible à une faible variation de l'indice Euro STOXX 50® autour d'une baisse de 40 % par rapport au Niveau Initial.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50®.
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro STOXX 50® et dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours de la volatilité de l'indice Euro STOXX 50®, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur. Ainsi, en cas de revente des titres avant la Date d'évaluation finale, l'investisseur pourrait subir une perte en capital.

Le terme « Niveau Initial » utilisé dans cette brochure désigne le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® composé des 50 premières capitalisations de la zone euro et calculé hors dividendes déterminé le 12 avril 2013. Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit, soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'évaluation finale (le 9 avril 2018). Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis. Le terme TRAAB désigne le Taux de Rendement Annuel Actuariel Brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

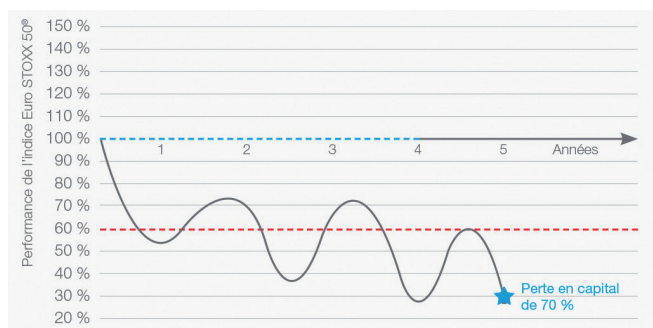
(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement sauf faillite ou défaut de paiement ou de rachat de Natixis.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

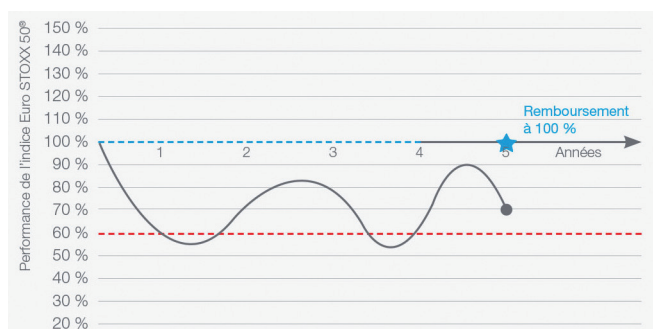
— Performance de l'indice Euro STOXX 50® ★ Remboursement Barclays Euro 2018 ■ Prime
 --- Barrière de désactivation de la protection en capital à l'échéance --- Seuil de déclenchement du remboursement anticipé

Scénario défavorable : baisse importante de l'indice Euro STOXX 50® la 5^e année



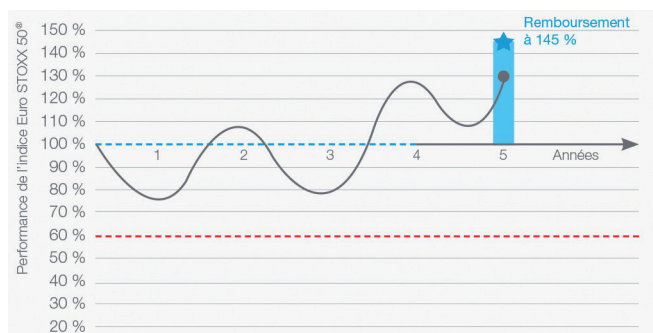
- À la Date d'évaluation finale le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® a baissé de 70 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice Euro STOXX 50®, soit 30 %⁽¹⁾.
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en Capital de 70 % équivalente à celle de l'indice Euro STOXX 50®.
- Le TRAAB⁽¹⁾ est de - 21,40 % (si 100 % le 12 avril 2013 et - 70 % le 9 avril 2018).

Scénario médian : baisse modérée de l'indice Euro STOXX 50® la 5^e année



- À la Date d'évaluation finale le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® a baissé de 30 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit son Capital, soit 100 %⁽¹⁾.
- Le TRAAB⁽¹⁾ est de 0 %

Scénario favorable : hausse de l'indice Euro STOXX 50® dès la 2^e année



- À la Date d'évaluation finale le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® a augmenté par rapport à son Niveau Initial (+ 30 %) : l'investisseur reçoit son Capital plus une prime égale à 150 % de la hausse de l'indice, soit un total de 145 %⁽¹⁾.
- Le TRAAB⁽¹⁾ est de 7,714 % (si 100 % le 9 avril 2013 et + 145 % le 9 avril 2018).

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement sauf faillite ou défaut de paiement ou de rachat de Natixis.

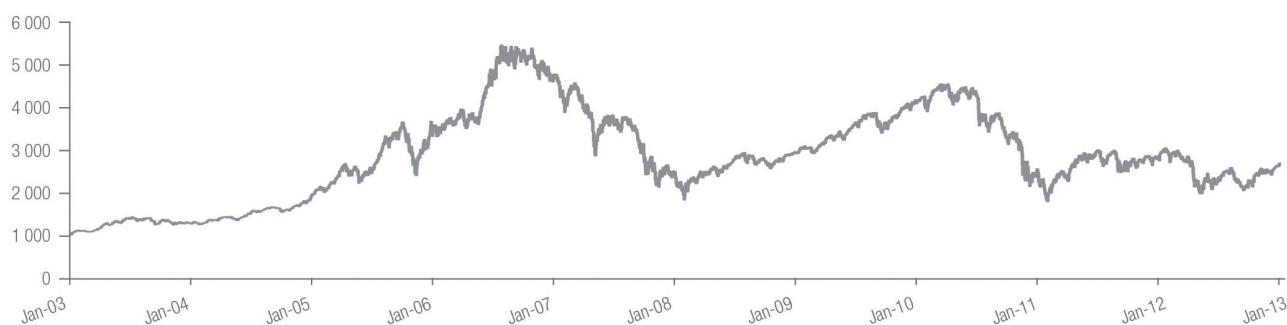
Informations

L'indice Euro STOXX 50® : indice de référence au marché actions européen

L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50® ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

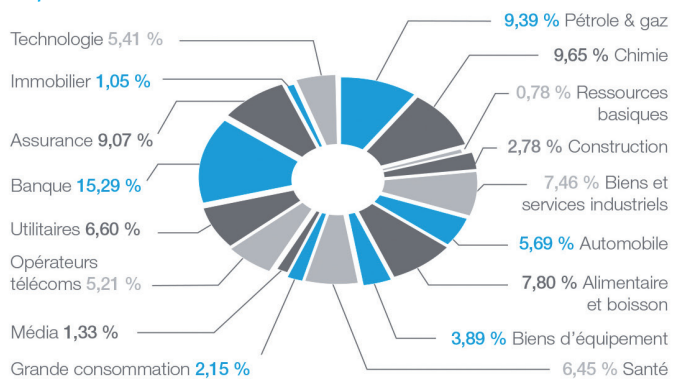
Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Évolution de l'indice Euro STOXX 50® depuis le 3 janvier 2003

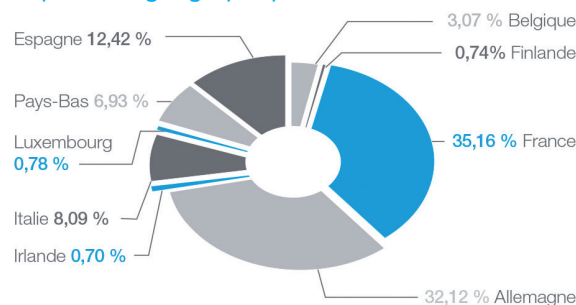


Source : Bloomberg du 4 janvier 2003 au 3 janvier 2013

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Source : STOXX du 3 janvier 2013

Simulations historiques

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché de ces dernières années mais ne préjugent en rien des résultats futurs.

1 237 tests ont été réalisés sur des produits similaires à Barclays Euro 1818 (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les cours de l'indice Euro STOXX 50® ont été relevés chaque jour entre le 3 janvier 2003 et le 3 janvier 2013. Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé, présentées selon la date de lancement. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché ces dernières années.

Les chiffres relatifs aux performances passées ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs et ne sont pas constantes dans le temps. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les simulations des performances passées présentées dans ce document sont le résultat d'analyses de NATIXIS à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs.

- Dans 74,78 % des cas, l'investisseur aurait récupéré l'intégralité de son Capital Initial.
- Dans moins de 25,22 % des cas, l'investisseur aurait subi une perte en capital.

Source : Natixis

Facteurs de risque du produit

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de vente du titre avant l'échéance (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement du produit à la Date de remboursement final peut être inférieur à la Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX 50®.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50® sous-jacent et donc à l'évolution des actions qui le composent.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Souscripteurs concernés

Barclays Euro 2018 s'adresse à des investisseurs disposant de la connaissance et de l'expérience sur des produits complexes avec un risque moyen à fort de perte en capital et disposés à investir dans un placement à 5 ans. Barclays Euro 2018 peut être souscrit en compte-titres ou être éligible à certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Il peut bénéficier ainsi d'une valorisation dans un cadre fiscal privilégié. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Toute demande de rachat reçue après 14 heures sera traitée le jour ouvré suivant. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

Fiscalité

Nous vous invitons à consulter votre Conseiller pour toute information complémentaire.

Les personnes physiques ou morales sont invitées à se renseigner sur la fiscalité qui leur est propre.

Concernant les personnes physiques détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de Bourse à titre habituel fiscalement domiciliées en France et en l'état actuel de la législation française, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septies A du Code général des impôts) perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (15,5 % retenus par l'établissement payeur lors du paiement). Les intérêts payés annuellement et le gain réalisé lors du remboursement (prime de remboursement) feront l'objet d'un prélèvement appliqué par votre banque au taux de 24 %. Le montant ainsi retenu s'imputera sur votre impôt sur le revenu ; la part excédant éventuellement celui-ci vous sera remboursé par l'administration fiscale.

Si les intérêts perçus par votre foyer fiscal n'excèdent pas 2 000 € dans l'année, vous pouvez opter pour l'assujettissement à l'impôt sur le revenu au taux de 24 %.

Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables aux prélèvements sociaux à 15,5 % et à l'impôt sur le revenu au barème progressif quel que soit le montant annuel des cessions de valeurs mobilières. Concernant les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, en l'état actuel de la législation, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septies E du Code général des impôts) détenus par les personnes morales fiscalement domiciliées en France sont pris en compte pour la détermination de leur résultat imposable. Sous certaines conditions, les primes de remboursement font l'objet d'un régime spécifique d'étalement actuariel visé à l'article 238 septies E du Code général des impôts. Les primes de remboursement sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33,3 % auquel s'ajoutent la contribution exceptionnelle de 5 % et contribution sociale de 3,3 % (soit au total un taux de 36,10 %). Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables à l'impôt sur les sociétés dans les mêmes conditions.

Les personnes physiques ou morales qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires sont invitées à consulter leur conseiller Barclays.

Avertissement

Le présent document a un caractère promotionnel.

Barclays Euro 2018 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances français (ci-après le « Contrat »). Dans le deuxième cas, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur le produit en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements en cas de décès ou rachat avant terme. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. L'assurance vie est soumise à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui réduisent progressivement le nombre d'unités de compte détenus dans le Contrat d'Assurance Vie (sur une adhésion). Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risque inhérents à la souscription, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus d'émission et d'admission (le « Prospectus »). Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie. Les conditions de souscription à ce Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales dudit Contrat valant note d'information. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE CE PRODUIT. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et le Prospectus, ce dernier prévaudra. Natixis créera un marché secondaire sur le produit avec le distributeur. Rachat par Natixis ou dénouement anticipé du produit : Natixis rachètera, dénouera ou proposera des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier auprès du distributeur. Ceux-ci seront sujet aux (i) conditions générales de marché et (ii) aux conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Natixis peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouquement de la position de Natixis liés à ce rachat. Natixis et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Informations importantes – Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de l'Émetteur et de l'intermédiaire financier. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus visé par la CSSF sous le visa dont la référence est C-13438, en date du 21 janvier 2013 disponible sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com). La CSSF a délivré à l'AMF un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2010/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé.

Avertissement de STOXX Ltd. – L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Barclays Euro 2018

Fiche technique

Instrument Financier	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital			
Émetteur	NATIXIS (Moody's : A2 / Fitch : A+ / S&P : A au 21 décembre 2012)			
Devise	Euro (€)			
Code ISIN	FR0011383298			
Classification MIF	Produit complexe			
Période de souscription	Du 23 janvier 2013 au 12 avril 2013			
Valeur Nominale	1 000 €			
Indice	Euro STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E <INDEX>)			
Prix d'émission	99,9890 % de la Valeur Nominale			
Prix d'achat	Pendant la période de commercialisation, du 23 janvier 2013 au 12 avril 2013, le prix d'achat progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,01 % pour atteindre 1 000 euros le 12 avril 2013.			
Prix d'Emission :	Date 23/01/2013 25/01/2013 01/02/2013 08/02/2013 15/02/2013 22/02/2013 01/03/2013	Prix 99,9890 99,9893 99,9903 99,9913 99,9922 99,9932 99,9942	Date 08/03/2013 15/03/2013 22/03/2013 29/03/2013 05/04/2013 12/04/2013	Prix 99,9951 99,9961 99,9971 99,9981 99,9990 100,0000
Date d'émission et de règlement	23 janvier 2013			
Date d'évaluation initiale	12 avril 2013			
Date d'évaluation finale	9 avril 2018			
Date de remboursement final	16 avril 2018			
Périodicité de Valorisation	Hebdomadaire, et si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de Bourse suivant. Horizon de placement 5 ans.			
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché NATIXIS assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1,00 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.			
Commission de distribution	NATIXIS paiera au distributeur une rémunération annualisée maximum égale à 1,40 % du montant effectivement placé.			
Frais d'entrée	4 % maximum de l'investissement à la charge du porteur en sus du prix d'achat.			
Commission de sortie	0 % soit aucun frais à la charge du porteur			
Agent de Calcul	CACEIS Bank, Luxembourg			
Règlement / livraison	Euroclear France			
Placement	Offre au public en France uniquement			
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg			

Barclays Bank PLC, Succursale en France

Principal établissement situé au 32 avenue George V – 75008 PARIS - Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 381 066 281 - Société de droit anglais ayant son siège social au 1 Churchill Place, London, E14 5HP – United Kingdom, inscrite au « Register of Companies » sous le numéro 1026167. BARCLAYS BANK PLC est un établissement de crédit, intermédiaire en assurance, (l'immatriculation auprès du FSA peut être contrôlée sur le site internet www.orias.fr) et prestataire de service d'investissement de droit anglais agréé par the Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 The North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 5HS. www.fsa.gov.uk/register: n° 122702. La Succursale française de Barclays Bank PLC, est autorisée par le FSA à recourir à un Agent lié, Barclays Patrimoine SCS.

Barclays Patrimoine

Société en Commandite Simple au capital de 9 750 €, dont le siège social est situé 183, avenue Daumesnil, 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le n° PARIS B 712 018 308. - Intermédiaire en opérations de banque. - Agent lié régi par les articles L.545-1 et suivants du Code Monétaire et Financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays Bank, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement - Courtage d'assurance, numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance sur le registre Orias (www.orias.fr) N° 7 001 847 - Transactions Immobilières : Carte professionnelle N° T-1126 délivrée à Paris, garantie financière donnée par la caisse de garantie de la FNAIM - 89 rue la Boétie - 75008 Paris.

Partie réservée au Client

Je déclare :

- ☐ avoir été préalablement sollicité et/ou avoir fait l'objet d'un démarchage physique à mon domicile ou à l'adresse suivante (lieu de travail ou lieu non destiné à la vente de produits/services bancaires et financiers) : et avoir été informé(s) en cas de démarchage physique à mon domicile ou à l'adresse ci-dessus, que j'ai bénéficié conformément à l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier, d'un délai de réflexion de 48 heures à compter du lendemain de la remise du Récépissé, prévu à cet effet, au Conseiller Barclays.
- ☐ ne pas avoir été préalablement démarché, ni sollicité par un Conseiller Barclays, et m'être rendu selon le cas, à l'agence BARCLAYS BANK ou au bureau BARCLAYS PATRIMOINE ci-après désigné(e).
- ☐ ou que la présente opération constitue pour moi/nous une opération habituelle au sens de l'article L.341-2 du Code Monétaire et Financier.

Nom et prénom :

(Dénomination pour une personne morale)

Représentant légal :

(Nom et prénom du mandataire de la personne morale)

Mon horizon d'investissement :

- ☐ Inférieure à 5 ans ☐ Égal ou supérieur à 5 ans

BBPLC perçoit une commission moyenne annuelle d'ingénierie financière et de prise ferme maximale égale à 1,40 % de la valeur nominale des titres effectivement placés par BBPLC et 100 % des frais de souscription. Une information détaillée sur le montant ainsi perçu sera fourni sur demande du client. En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions et modalités définies dans le Prospectus du 21/01/2013 du **produit Barclays Euro 2018 dont j'ai compris les caractéristiques** et les risques attachés à celui-ci.

- ☐ J'accepte la préconisation de mon Conseiller.
- ☐ **Mention manuscrite du client qui souhaite aller au-delà**
« Je fais le choix d'investir au-delà du montant recommandé par Barclays en toute connaissance de cause ».

À cet effet, j'autorise Barclays Bank PLC à débiter mon compte n° :

Ouvert à l'agence de :

du Nominal :

Eur

Commission de souscription :

%

Fait en 2 exemplaires originaux.

À :, le :/...../20....

Signature du souscripteur précédée de la mention ci-dessus lorsque le client va au-delà de la préconisation du conseiller.

Instructions recueillies à l'Agence/Club/Bureau de :

Partie réservée au Conseiller

Nom et prénom :

Agence/Club/Bureau de :

Préconisation prenant en compte le profil de risque déclaré par le client dans le questionnaire « Investissement boursiers et financiers - Connaissance du client » et l'exposition au risque actions de l'ensemble des avoirs du client.

Profil Dynamique	Profil Équilibre	Profil Prudent
☐ 15 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	☐ 10 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	☐ 5 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays
EUR	EUR	EUR

Profil Prudent

Votre principal objectif est de préserver votre épargne. Vous acceptez de limiter l'accroissement de celle-ci ou le niveau de vos revenus au profit d'investissements qui favorisent la protection et la disponibilité de vos actifs. Vous pouvez investir une partie limitée de votre épargne sur des produits à risque. Votre horizon de placement est de 3 ans ou plus.

Profil Équilibre

Vous recherchez un rendement raisonnable de votre capital, c'est-à-dire supérieur à l'inflation. Pour cela, vous acceptez de voir fluctuer la valorisation d'une partie de vos avoirs investis. Vous êtes prêts à investir une partie de votre capital sur des produits à risque pour une durée de 5 ans ou plus.

Profil Dynamique

L'accroissement de votre capital à long terme est votre priorité. Tout ou partie de vos investissements peuvent fortement fluctuer à court terme car vous êtes prêts à prendre un risque plus élevé pour un rendement potentiel plus fort dans la durée. Vous pouvez investir jusqu'à la totalité de votre capital à un horizon de placement de 5 ans et plus.

En signant le document, le conseiller reconnaît qu'il s'est assuré que :

- les informations relatives à l'exposition globale du client aux risques, à sa situation financière (revenus, patrimoine), à son expérience et à sa connaissance des instruments financiers sont à jour dans le référentiel de la banque ;
- l'investissement envisagé dans le produit **Barclays Euro 2018** pour le montant maximum recommandé (cf. tableau ci-dessus) est cohérent avec l'exposition globale au risque actions du client et à sa situation financière ;
- toutes les informations utiles ont été données au client pour lui permettre de comprendre les risques liés à Barclays Euro 2018 et qu'en conséquence le client peut prendre sa décision d'investir en toute connaissance de cause ;
- le client qui décide d'investir au-delà du montant préconisé, a bien été préalablement mis en garde par ses soins.

À :, le :/...../20....

Signature du conseiller

EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA BANQUE

Observations :

.....

Barclays Bank PLC, Succursale en France
Principal établissement situé au 32 avenue George V – 75008 PARIS - Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 381 066 281 - Société de droit anglais ayant son siège social au 1 Churchill Place, London, E14 5HP – United Kingdom, inscrite au « Register of Companies » sous le numéro 1026167. BARCLAYS BANK PLC est un établissement de crédit, intermédiaire en assurance, (l'immatriculation auprès du FSA peut être contrôlée sur le site internet www.oriais.fr) et prestataire de service d'investissement de droit anglais agréé par the Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS. www.fsa.gov.uk/register; n° 122702. La Succursale française de Barclays Bank PLC, est autorisée par le FSA à recourir à un Agent lié, Barclays Patrimoine SCS.

Barclays Patrimoine
Société en Commandite Simple au capital de 9 750 €, dont le siège social est situé 183, avenue Daumesnil, 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le n° PARIS B 712 018 308. - Intermédiaire en opérations de banque. - Agent lié régi par les articles L.545-1 et suivants du Code Monétaire et Financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays Bank, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement - Courtage d'assurance, numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance sur le registre Oriaïs (www.oriais.fr) N° 7 001 847 - Transactions Immobilières : Carte professionnelle N° T-1126 délivrée à Paris, garantie financière donnée par la caisse de garantie de la FNAIM - 89 rue la Boétie - 75008 Paris.

Partie réservée au Client

Je déclare :

- ☐ avoir été préalablement sollicité et/ou avoir fait l'objet d'un démarchage physique à mon domicile ou à l'adresse suivante (lieu de travail ou lieu non destiné à la vente de produits/services bancaires et financiers) : et avoir été informé(s) en cas de démarchage physique à mon domicile ou à l'adresse ci-dessus, que j'ai bénéficié conformément à l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier, d'un délai de réflexion de 48 heures à compter du lendemain de la remise du Récépissé, prévu à cet effet, au Conseiller Barclays.
- ☐ ne pas avoir été préalablement démarché, ni sollicité par un Conseiller Barclays, et m'être rendu selon le cas, à l'agence BARCLAYS BANK ou au bureau BARCLAYS PATRIMOINE ci-après désigné(e).
- ☐ ou que la présente opération constitue pour moi/nous une opération habituelle au sens de l'article L.341-2 du Code Monétaire et Financier.

Nom et prénom :

(Dénomination pour une personne morale)

Représentant légal :

(Nom et prénom du mandataire de la personne morale)

Mon horizon d'investissement :

- ☐ Inférieure à 5 ans ☐ Égal ou supérieur à 5 ans

BBPLC perçoit une commission moyenne annuelle d'ingénierie financière et de prise ferme maximale égale à 1,40 % de la valeur nominale des titres effectivement placés par BBPLC et 100 % des frais de souscription. Une information détaillée sur le montant ainsi perçu sera fourni sur demande du client. En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions et modalités définies dans le Prospectus du 21/01/2013 du **produit Barclays Euro 2018 dont j'ai compris les caractéristiques** et les risques attachés à celui-ci.

- ☐ J'accepte la préconisation de mon Conseiller.
- ☐ **Mention manuscrite du client qui souhaite aller au-delà**
« Je fais le choix d'investir au-delà du montant recommandé par Barclays en toute connaissance de cause ».

À cet effet, j'autorise Barclays Bank PLC à débiter mon compte n° :

Ouvert à l'agence de :

du Nominal :

Eur

Commission de souscription :

%

Fait en 2 exemplaires originaux.

À :, le :/...../20....

Signature du souscripteur précédée de la mention ci-dessus lorsque le client va au-delà de la préconisation du conseiller.

Instructions recueillies à l'Agence/Club/Bureau de :

Partie réservée au Conseiller

Nom et prénom :

Agence/Club/Bureau de :

Préconisation prenant en compte le profil de risque déclaré par le client dans le questionnaire « Investissement boursiers et financiers - Connaissance du client » et l'exposition au risque actions de l'ensemble des avoirs du client.

Profil Dynamique	Profil Équilibre	Profil Prudent
☐ 15 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	☐ 10 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	☐ 5 % maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays
EUR	EUR	EUR

Profil Prudent

Votre principal objectif est de préserver votre épargne. Vous acceptez de limiter l'accroissement de celle-ci ou le niveau de vos revenus au profit d'investissements qui favorisent la protection et la disponibilité de vos actifs. Vous pouvez investir une partie limitée de votre épargne sur des produits à risque. Votre horizon de placement est de 3 ans ou plus.

Profil Équilibre

Vous recherchez un rendement raisonnable de votre capital, c'est-à-dire supérieur à l'inflation. Pour cela, vous acceptez de voir fluctuer la valorisation d'une partie de vos avoirs investis. Vous êtes prêts à investir une partie de votre capital sur des produits à risque pour une durée de 5 ans ou plus.

Profil Dynamique

L'accroissement de votre capital à long terme est votre priorité. Tout ou partie de vos investissements peuvent fortement fluctuer à court terme car vous êtes prêts à prendre un risque plus élevé pour un rendement potentiel plus fort dans la durée. Vous pouvez investir jusqu'à la totalité de votre capital à un horizon de placement de 5 ans et plus.

En signant le document, le conseiller reconnaît qu'il s'est assuré que :

- les informations relatives à l'exposition globale du client aux risques, à sa situation financière (revenus, patrimoine), à son expérience et à sa connaissance des instruments financiers sont à jour dans le référentiel de la banque ;
- l'investissement envisagé dans le produit **Barclays Euro 2018** pour le montant maximum recommandé (cf. tableau ci-dessus) est cohérent avec l'exposition globale au risque actions du client et à sa situation financière ;
- toutes les informations utiles ont été données au client pour lui permettre de comprendre les risques liés à Barclays Euro 2018 et qu'en conséquence le client peut prendre sa décision d'investir en toute connaissance de cause ;
- le client qui décide d'investir au-delà du montant préconisé, a bien été préalablement mis en garde par ses soins.

À :, le :/...../20....

Signature du conseiller

EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA BANQUE

Observations :

.....

Barclays Bank PLC, Succursale en France
Principal établissement situé au 32 avenue George V – 75008 PARIS - Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 381 066 281 - Société de droit anglais ayant son siège social au 1 Churchill Place, London, E14 5HP – United Kingdom, inscrite au « Register of Companies » sous le numéro 1026167. BARCLAYS BANK PLC est un établissement de crédit, intermédiaire en assurance, (l'immatriculation auprès du FSA peut être contrôlée sur le site internet www.oriais.fr) et prestataire de service d'investissement de droit anglais agréé par the Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS. www.fsa.gov.uk/register; n° 122702. La Succursale française de Barclays Bank PLC, est autorisée par le FSA à recourir à un Agent lié, Barclays Patrimoine SCS.

Barclays Patrimoine
Société en Commandite Simple au capital de 9 750 €, dont le siège social est situé 183, avenue Daumesnil, 75012 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le n° PARIS B 712 018 308. - Intermédiaire en opérations de banque. - Agent lié régi par les articles L.545-1 et suivants du Code Monétaire et Financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays Bank, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement - Courtage d'assurance, numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance sur le registre Oria (www.oriais.fr) N° 7 001 847 - Transactions Immobilières : Carte professionnelle N° T-1126 délivrée à Paris, garantie financière donnée par la caisse de garantie de la FNAIM - 89 rue la Boétie - 75008 Paris.